

Gestion des espaces verts



Par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, l'état a avancé du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} mai 2016 l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur les espaces publics : espaces verts, forêts, sentiers...

Pour réaliser cet objectif, la commune de Thilouze doit faire évoluer ses méthodes de travail. Mais ce n'est pas l'unique raison qui explique la volonté des élus de repenser la gestion des espaces verts. Depuis plusieurs années, la commune a aménagé de nombreux espaces naturels et elle s'agrandit par la rétrocession successive des nouveaux lotissements. L'évolution réglementaire associée à la volonté d'être plus respectueux de l'environnement, de rationaliser le travail des agents, de consommer moins d'énergie, de laisser davantage la nature (faune et flore) trouver son équilibre nous conduit à faire évoluer nos pratiques de gestion des espaces verts.



Durant l'année 2014, nous avons mené un travail de cartographie (S.I.G) et de classification des espaces verts en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur intérêt écologique. Au regard de ce travail, il apparaît évident que nous devons adapter nos fréquences et nos techniques d'entretien à la classification de chaque site. C'est pour cela que nous avons fait le choix de nous engager dans une gestion différenciée des espaces verts.

La gestion différenciée, qu'est-ce que c'est ?

Le principe est d'appliquer à chaque lieu le mode de gestion qui lui est le plus adapté au regard de son utilisation, de sa situation, de ses caractéristiques écologiques ... Pour certains endroits, on choisira de réaliser une gestion intensive (massifs, jardinières, cimetière...) tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive (sous-bois de la loge, bassin de rétention...). Il s'agit donc d'utiliser les bons moyens aux bons endroits.

Début 2015, un groupe de pilotage comprenant des élus, des agents ainsi que des habitants a été mis en place à l'échelle de la commune. Parallèlement, nous avons sollicité le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour la réalisation d'un audit sur le secteur de la Baronne et de la Loge de Vigne. Sylvain Guerveno, paysagiste au sein du parc, nous a fait des préconisations en matière de hauteur et de fréquence de tonte, d'arbres à mettre en valeur, d'installation de nichoirs...

Avec l'arrivée du printemps, il est maintenant temps de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire la mise en application de ce nouveau mode de gestion. Ces changements vont s'étaler sur deux ans avec un bilan d'étape en novembre 2015. Ce bilan d'étape se traduira par une consultation de la population. Dans les semaines qui viennent, nous allons commencer à installer des petits panneaux explicatifs sur les sites qui vont voir évoluer leur mode de gestion. Dans le même temps, dans le cadre des A.P.E., des nichoirs vont être fabriqués et installés par les enfants de l'école avec l'aide des agents des services techniques.

Retrouvez plus d'informations sur le site de la mairie à la rubrique espaces verts.



Plan de fauchage des accotements et des fossés 2015



En 2014 nous avons engagé une réflexion sur le fauchage des accotements et des fossés de notre commune. Ce travail a permis aux élus de mieux appréhender les aspects techniques du fauchage et de mieux en cerner les enjeux en terme de sécurité routière, de coût financier et d'impact écologique. Le fauchage étant un sujet important à nos yeux, nous avons décidé de réaliser cet article afin de mieux vous informer sur le plan de fauchage 2015.

FAUCHAGE

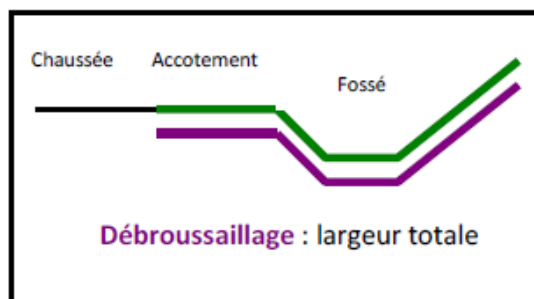
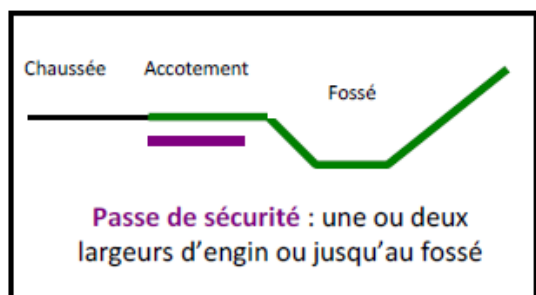
➤ **Quand va débuter le fauchage des accotements ?**

Le fauchage débutera quand la hauteur moyenne des herbes aura atteint environ 30 cm. Ce qui se produit généralement début mai.

Pourquoi faire ce choix ? Faucher tôt ne permet pas de limiter durablement la hauteur de l'herbe. Pour être efficace, il faut attendre que les hampes florales se soient développées. De plus, un fauchage trop précoce va au contraire favoriser la production de végétation. Il est donc important d'attendre que l'herbe soit à maturité avant de la faucher. Plus d'info sur : www.infra-transport-materiaux.cerema.fr/IMG/.../0943w_NI_CD_122.pdf

➤ **Combien de fois vont être fauchés les accotements et les fossés ?**

En 2015, comme en 2014, nous réaliserons deux passes de sécurité (1 courant mai et 1 courant août) et une passe de débroussaillage à l'automne. Si pour des raisons climatiques, l'herbe poussait plus rapidement, nous réaliserons une passe de sécurité supplémentaire. Les agents des services techniques de Thilouze assurent actuellement le broyage d'environ 110 km d'accotements, ce qui représente au final environ 550 km de broyage à l'année.



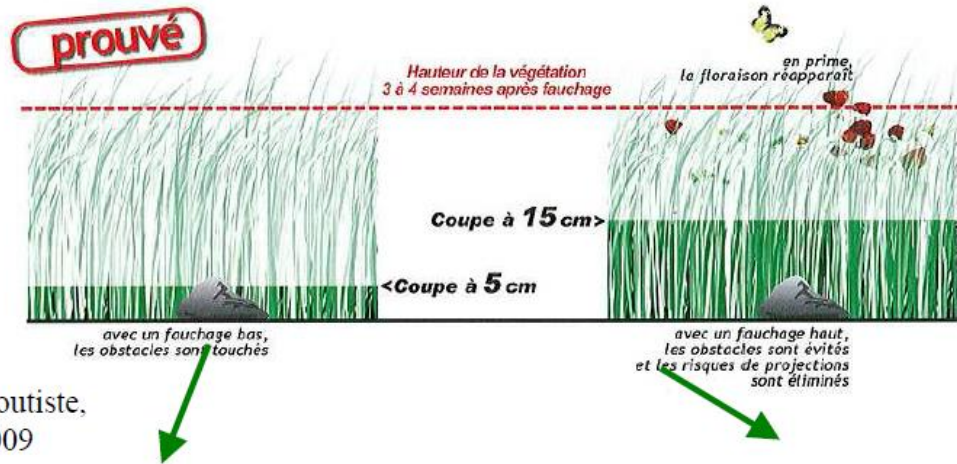
Pourquoi faire ce choix ? En fauchant au bon moment, il devient inutile de multiplier les passages car la croissance de l'herbe est mieux maîtrisée. Il ne s'agit donc pas de moins faucher mais de faucher quand cela est nécessaire et surtout quand cela a un impact réel sur la végétation.

Plus d'infos sur : www.cher.gouv.fr/content/download/6066/.../dependances_vertes.pdf

➤ Quelle hauteur de coupe ?

Nous avons fait le choix de régler nos engins afin d'obtenir une hauteur de coupe d'environ 12cm
Pourquoi faire ce choix ?

Au terme de 3 à 4 semaines, une herbe coupée à 15 cm n'est pas plus haute que celle coupée à 5 cm, les deux poussant dès lors au même rythme.



Hauteur de coupe : < 8 cm

Hauteur de coupe > 8 cm :

- diminue la biodiversité en détruisant les biotopes,
- favorise l'envahissement des espèces non souhaitées (comme l'ambrosie)
- ne ralentit pas la vitesse de repousse des espèces qui sont maintenues
- induit érosion (rabotage du sol) des terrains et un ruissellement plus important des eaux de pluies
- augmente fortement les risques de projections ainsi que l'usure et la casse des outils
- augmente la consommation de carburant (vitesse de rotation et puissances plus importantes)

- préserve les biotopes, ce qui favorise la biodiversité animale et végétale,
- réduit l'envahissement par des espèces adventices,
- Maintient un tapis végétal qui réduit l'érosion des talus et qui module l'écoulement des eaux de pluie,
- réduit l'usure des outils ainsi que la casse et les projections
- modère la consommation de carburant, car on a besoin de moins de puissance et dans certain cas on peut travailler avec une vitesse de progression plus rapide

Source : Gestion des dépendances routières et bordures de champs à l'échelle de la région Centre, septembre 2011

Etang de la Baronne

